



LEGENDE

Périmètre du permis d'urbanisation

Zone de construction
Elle est destinée à des maisons unifamiliales. Une partie de la superficie peut être destinée à l'exercice d'une profession libérale ou de prestations de services. Les volumes secondaires sont autorisés.

Zone de cours et jardin
Elle est réservée principalement aux jardins d'agrément et aux potagers. Elle peut contenir un abri de jardin et une serre par parcelle, des sentiers, des bacs à plantes, des parterres de fleurs, une pièce d'eau et/ou une piscine, de l'engazonnement, des plantations d'arbres hautes-tiges d'essences régionales, des plantations de haies, une terrasse, du mobilier de jardin ou tout aménagement autorisé par la législation en vigueur.

Zone de recul
Aucune construction n'y est autorisée en dehors des accès ou d'une zone de stationnement. Cette zone est engazonnée à l'exception de l'accès à la maison et de la zone de stationnement qui seront pourvus d'un revêtement perméable ou semi perméable.

Zone d'implantation des impétrants

Direction de la ligne de faite

Haies arbustives structurantes
Les haies et/ou clôtures sont érigées dans un délai de deux ans à dater du début des travaux de construction de l'habitation ou du bâtiment. Elles sont obligatoirement constituées par une haie vive composée d'une des essences régionales compatibles avec l'environnement.

Arbres existants

//Province	Liège	Transformation d'une ferme en 11 logements et 1 gîte Transformation d'une étable en box pour chevaux Etude d'un lotissement de 5 lots Démolition d'une étable	
//Commune	Hannut	//Signature(s) demandeur(s)	//Signature architecte
//Situation	Rue du Millieu, 1 4280 Petit-Hallet		
//Cadaastre	Division 18, Section A n° 334D, 334F, 504H, 504G, 503E		
//Rendeur(s)	TIAGO DE ALEIS Rue Basse Voie 21/4 4351 HODEIGE		
//Dossier composé de quinze pages numérotées de 1 à 15			
Plan n°15/15: Lotissement Situation proposée			
Rem: Ces plans sont des plans de permis d'urbanisme et non des plans d'exécution destinés à être utilisés sur chantier.			
		//Echelle(s)	1/100
		//Date	Juillet 2017
		//Référence dossier	Infinity Horses 1705
Céline Vandooren - Architecte			
// Rue de Paris, 22 4020 Liège // 0474/631471 // c.vandooren@bureaearchi.be			